

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CLARENSAC
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 AVRIL 2026**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	11
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	10
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	9
NOMBRE DE PROCURATIONS	1

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit, à dix-huit heures.

Se sont réunis en session ordinaire au Centre Communal d'Action Sociale, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqués, sous la présidence de Monsieur GERVAIS Patrick, Président du CCAS.

DATE DE LA CONVOCATION : 15/04/2026

Membres élus présents : Mesdames BOISSET Séverine, CIANELLI Frédérique, BORGNE Josiane et CAUVIGNY Sylvie, Monsieur GERVAIS Patrick

Membres nommés présents : Mesdames SANTACRUZ Sandrine, REDON Nicole, Messieurs VALENTIN Williams, RALLO Marc, DUPART Bernard

Membres absents : DE MEULEMEESTER Delphine

Procurations : DE MEULEMEESTER Delphine à Mr Patrick GERVAIS

Secrétaire de séance : Josiane LE BORGNE

Objet : **Approbation du compte financier unique (CFU) 2025**

Vu les articles L1612-21 à L1612-41 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu notamment l'article L1612-31 relatif à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte financier unique et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes concernées par le Compte Financier Unique (CFU) ;

Vu la délibération n°05/2025 du 11 avril 2025 portant adoption du budget primitif 2025 du budget du CCAS,

Vu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 présenté par le comptable public et intégrant le compte administratif et le compte de gestion (maquette ci-jointe) ;

Considérant que Monsieur Patrick GERVAIS, Président, **s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Séverine BOISSET** pour le vote du CFU 2025 du budget du CCAS.

Il est proposé d'adopter le CFU 2025 comme suit :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 231,65	66 876,33	68 107,98
	Recettes réalisées (1)	B	1 633,65	61 890,04	63 523,69
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	11 179,05	87 481,65	98 660,70
	Dépenses réalisées (1)	E	1 893,14	72 411,53	74 304,67
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-259,49	-10 521,49	-10 780,98
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	9 947,40	20 605,32	30 552,72
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	9 687,91	10 083,83	19 771,74
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	9 687,91	10 083,83	19 771,74

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- De donner acte à Monsieur le Président de la présentation faite du CFU 2025 du budget du CCAS, lequel peut se résumer dans le tableau ci-dessus.
- D'approuver le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 tel que présenté par le comptable public
- De constater les résultats de l'exercice 2025 indiqués supra et de les intégrer au budget de l'exercice 2026 conformément à la réglementation en vigueur.

La Vice-Présidente
Séverine BOISSET




La secrétaire de séance,
Josiane LE BORGNE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le